

Aménagement d'un terrain de bicross au complexe sportif de Rosemont - Adoption du projet - Lancement de la consultation - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de répondre à la demande de clubs, une étude a été réalisée par les services techniques municipaux pour l'aménagement d'un terrain de bicross au complexe sportif de Rosemont, sur l'emplacement initialement prévu pour l'installation d'un stand de tir.

Ce projet comprend l'aménagement d'une piste de bicross, d'une longueur de 350 m environ, pouvant accueillir des compétitions régionales. Le site sera clos afin qu'il soit réservé aux seuls pratiquants de bicross.

Ces travaux sont estimés à 250 000 F (38 112,25 €).

Sur avis favorable de la Commission des Sports réunie le 17 octobre 2000, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,
- autoriser M. le Maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux (y compris les travaux supplémentaires), ceci dans la limite des crédits 2000 au chapitre 90.412.2312.00506 - CS 34000,
- solliciter la participation financière du Département et de l'ASPTT,
- inscrire au budget de l'exercice courant, par décision modificative, le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes aux chapitres 90.412.1323/1328.00506.34000 et les réaffecter en dépenses au chapitre 90.412. 2312.00506.34000,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce dossier à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.